

**DELIBERATION N° 2023-29
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 17 Novembre 2023

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.
La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Luc PLANCHARD, M. Loïc LAUBIER, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : M. Julien BONETTI donne pouvoir à M. Alain BAUGET
M. Philippe GRILLOT donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

Objet : Durée d'amortissement pour achat matériel – Budget Assainissement

Le Maire rappelle que, selon l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret du 13 juin 1996, la dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

Les durées d'amortissement pour chaque bien prévu sont fixées par l'assemblée délibérante sur la proposition du Maire

Il est ainsi proposé pour la catégorie du bien suivant :

Catégorie du bien	Durée d'amortissement	Annuités
Electropompe immergée	10 ans	321,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte la durée de l'amortissement indiquée dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Luc PLANCHARD



Le Maire,
Alain BAUGET

